

LE PIMENT

Grandson et environs

Novembre 2018

Editorial



Surveillance des assurés : Non à une loi totalement disproportionnée

Par Rebecca Ruiz, Conseillère nationale PS

La lutte contre la fraude aux assurances sociales doit être possible. Elle est même nécessaire pour la crédibilité de notre système. Des contrôles doivent donc être possibles si un certain nombre de conditions sont remplies. Or le projet sur lequel nous voterons le 25 novembre prochain ne les prévoit aucunement.

Pour la première fois, on introduit des surveillances secrètes en dehors du droit pénal. Concrètement, une personne soupçonnée de fraude à l'assurance-accident par exemple pourra être observée chez elle par des détectives privés si son appartement, jardin ou balcon est visible depuis la rue, et cela sans autorisation préalable d'un juge.

Dans la même configuration, un potentiel criminel ou terroriste ne pourra lui être observé de cette façon par la police ou les services de renseignement qu'avec un accord judiciaire. Cet élément résume à lui tout seul la disproportion du projet. On prévoit de donner plus de pouvoir aux assurances et à leurs détectives qu'aux autorités de poursuite pénale !

Il faut aussi préciser que chaque assuré sera concerné puisque la loi s'appliquera à toutes les assurances sociales. Donc à l'AVS, à l'assurance-invalidité, aux prestations complémentaires, à l'assurance-chômage, à l'assurance-accident et à la perte de gain maladie.

Par son imprécision, la loi laissera une grande marge de manoeuvre aux assureurs pour décider d'enclencher des observations secrètes puisque le texte dit que « l'assureur peut observer secrètement un assuré s'il dispose d'indices concrets laissant présumer qu'un assuré perçoit ou tente de percevoir indûment des prestations. » Les indices concrets en question ne sont en rien définis, ni d'ailleurs les circonstances dans lesquelles

les surveillances pourront être menées. La nécessité de légiférer ne justifie pas de jeter le soupçon sur les assurés que nous sommes toutes et tous.

Rappelons que jusqu'ici, dans un cas sur trois, en raison d'allégations ou de dénonciations inexactes, la surveillance n'établissait pas de fraude du tout. Si le Parlement a cédé une fois encore à l'influence toxique des assureurs, il nous revient désormais de leur dire stop en combattant ce texte qui pourra être avantageusement remplacé par un projet plus raisonnable.

Plus d'informations sur:
www.non-surveillance-assurances.ch

Pourquoi voter lors des élections fédérales ?

Par Sébastien Deriaz, Conseiller communal PS, Grandson



Du « voter ne va rien changer » au « tous pourris », force est de constater une certaine rupture entre élus et électeurs. Ceux-ci ne nous représentent-ils vraiment plus ? Ou cette rupture cache-t-elle autre chose ?

Précisons d'abord que nous ne sommes en réalité plus dans un système démocratique. Aie ! Dans les faits, une petite classe est parvenue à amasser suffisamment de pouvoir et d'argent pour maintenir ses privilèges pendant que les autres - l'immense majorité - trinquent. Y compris notre environnement et ses ressources surexploitées. Ce système a pour caractéristique d'avoir été oublié par beaucoup de penseur car il ressemble à s'y méprendre à une démocratie... mais les deux n'ont pas grand chose à voir !

Si l'impression de ne pas être entendu est de plus en plus forte, l'explication est peut-être simple : certains élus ne se sont de toute évidence pas portés candidats pour représenter leurs électeurs. Pour commencer, la plupart du temps, nous votons pour des partis dont nous ne connaissons généralement ni le financement ni les intérêts exacts des membres qui les composent. Au mieux, connaissons-nous peut-être leurs grandes lignes politiques. Pour mieux faire, nous devrions voter pour des personnes dont on connaît l'essence : leur âge, leur formation, leur employeur, mais aussi

leurs intérêts, leurs loisirs, leurs activités bénévoles ou rémunérées...

Après les refus de lutter efficacement contre le tabagisme et l'obésité qui nous coûtent des milliards chaque année et tuent des milliers de personnes, la majorité de droite du Conseil des Etats a jugé opportun d'ouvrir grande la porte à l'huile de palme malaisienne : une huile non seulement mauvaise pour la santé, mais aussi mauvaise pour l'économie agricole suisse et cause de nombreuses nuisances environnementales.

Alors comment peut-on se prononcer en faveur de cette dernière tout en prétendant défendre ceux qui vont en pâtir ? Dans le cas de Karin Keller Sutter (PLR), la présidente du Conseil des Etats qui dû trancher pour cause d'égalité, la réponse est simple : elle a choisi de ne défendre que les intérêts économiques de la Fédération des fabricants suisses de chocolat à l'huile de palme, de l'Association des Fabricants Suisses de Potages et Sauces à l'huile de palme, de Biscosuisse, l'Association suisse des industries de biscuits et de confiserie à l'huile de palme, ou encore ceux de l'Union des fabricants de

demi-produits de boulangerie et pâtisseries à l'huile de palme...

Ainsi, comme 20 autres élu-e-s, elle a choisi de se moquer des intérêts de ses électeurs. Le plus malheureux dans cette histoire réside dans le fait que ces décisions aberrantes décrédibilisent la classe politique dans son ensemble et cachent tous les efforts entrepris par une minorité d'élus pour défendre l'intérêt commun : celui des électeurs justement.

Les prochaines élections ayant lieu dans moins d'une année, au lieu d'asséner une punition collective à toute la classe politique en s'abstenant de voter, pourquoi ne pas changer un peu ses habitudes ? Le moment venu, renseignez-vous sur les candidats et votez en toute connaissance de cause ! Pour le faire, rendez-vous sans plus attendre sur www.lobbywatch.ch. Ce site web vous indiquera notamment les liens d'intérêts directs et indirects qu'entretiennent les candidats et l'économie privée, les milieux associatifs, etc.

Contre la pollution lumineuse inutile !

Par Nicolas Perrin, Conseiller communal Les Verts, Grandson



En date du 21 Juin 2018, notre Conseil communal a accepté le postulat « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile », invitant la Municipalité à prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune de Grandson.

La lumière nocturne a des effets négatifs avérés sur la santé humaine, en diminuant la production de mélatonine (l'hormone du sommeil), causant ainsi des dérèglements nerveux et hormonaux. Elle bouleverse aussi l'horloge biologique et les repères de nombreuses espèces animales, en particulier celles qui sont actives pendant la nuit : chauves-souris, batraciens, reptiles et insectes.

Ces derniers sont très nombreux à perdre le sens de l'orientation et à être piégés par les éclairages, avec des effets négatifs directs sur leurs populations et indirects sur les services écosystémiques qu'ils rendent (pollinisation notamment). Les sources lumineuses perturbent également le rythme de vie des oiseaux des parcs et périphéries urbaines et représentent un vrai danger pour ceux qui migrent de nuit, en déviant leurs trajectoires.

Les finances communales sont aussi impactées : en l'état actuel, la commune de Grandson dépense près de 200'000.- CHF par année pour son éclairage (dont 47'000.- d'électricité). A titre d'exemples, Fiez a déjà entièrement passé au LED,

et diminué de 70% l'intensité de son éclairage public.

Yverdon-les-Bains sera équipée d'ici 2025 d'un éclairage LED dynamique partout où cela est possible, ce qui divisera la consommation d'électricité par quatre par rapport à 2010. Des recommandations d'amélioration sont disponibles sur de nombreux sites, comme ceux de l'OFEV ou de Dark Sky Switzerland.

Pour notre commune, il n'est pas nécessaire d'éclairer tout le territoire: les routes en dehors des localités, par exemple, ne nécessitent souvent pas d'éclairage. L'intensité de l'éclairage public peut être fortement diminuée en agglomération sans atteinte au sentiment de sécurité. Un éclairage dynamique avec détecteur de mouvement pourrait être installé dans toutes les rues résidentielles.

L'éclairage pourrait même être supprimé entre 24h et 6h pour toutes les zones en périphérie d'urbanisation (notamment en bordure de forêt et à proximité du lac), les monuments et parkings publics. Finalement, les luminaires peuvent être positionnés de sorte que la lumière tombe uniformé-

ment sur la rue, sans éclairer le ciel, les jardins privés et les façades, et orientés de manière à éclairer uniquement les surfaces souhaitées.

Finalement, les luminaires à émission vers le haut (p. ex. les spots au sol) devraient être évités.

Suite à ce postulat, notre Municipalité va établir un « plan lumière ». Nous invitons les propriétaires individuels à suivre cet exemple pour tous leurs éclairages d'extérieur (parkings, garages, entrées de résidence, vitrines et autres).

Plus d'informations sur:

www.bafu.admin.ch/lumiere
www.darksky.ch

Assemblée des délégué-e-s

Le 29 septembre, les délégué-e-s ont essentiellement débattu de la position à adopter face au projet de la Loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) et s'il fallait ou non soutenir un nouveau référendum. Après le refus de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) à 59,1% le 2 février 2017, le Conseil fédéral et le Parlement ont rapidement remis l'ouvrage sur le métier.

Le nouveau projet, comme le précédent, supprime les sociétés dites « à statut spécial » et apporte des corrections majeures: à l'avenir, les entreprises ne pourront distribuer des apports de capital que si elles déclarent simultanément des bénéfices imposables et versent des dividendes imposables. Une autre correction concerne l'augmentation de l'imposition partielle des dividendes. Au niveau fédéral, le taux d'imposition sera de 70 %. Les cantons doivent maintenant imposer à un taux d'au moins 50 % alors qu'il n'y avait avant aucune limite inférieure.

Le succès le plus important du projet est la compensation sociale de plus de 2 milliards de francs par an pour l'AVS, assurant ainsi la moitié des besoins financiers jusqu'en 2030 et sans augmenter l'âge de la retraite des femmes.

Après trois heures de présentations, l'assemblée a exprimé un soutien clair au projet en refusant d'appuyer un référendum à deux tiers des voix. Cette discussion montre que le Parti socialiste suisse n'est pas une masse obéissante et uniforme, mais sait privilégier le débat de fond sur des questions complexes.

Agenda

Pour les votations fédérales du 25 novembre, nous recommandons de voter:

OUI à l'initiative pour les vaches à cornes

NON à l'initiative anti-droits humains

NON à l'espionnage privé des assuré-e-s

Ludovic Longchamp

Conseiller communal Les Verts



Originaire du Lieu (VD), Ludovic habite à Grandson depuis 2015, après avoir passé son enfance à Fiez.

Aujourd'hui Ingénieur en gestion de la nature, il travaille dans un bureau d'études à Yverdon-les-Bains. Passionné par la nature, il est membre du comité de Pro Natura et de Regio 21 et il préside le Groupe ornithologique de Baulmes.

Mes héros et héroïnes dans la vie réelle ?

Celles et ceux qui suivent leurs convictions.

Les fautes qui m'inspirent le plus d'indulgence ?

Celles qu'on ose avouer.

Mon rêve de bonheur ?

Avoir suffisamment de temps à consacrer pour tout ce que j'aime faire dans la vie.

La qualité que je préfère ?

L'humilité.

Le lieu que je préfère à Grandson ?

L'embouchure de l'Arnon, sauvage et apaisante.

Si j'avais une baguette magique, je changerais...

La société! Pour qu'elle respecte un peu mieux la planète.

Post Scriptum

« Les grands esprits discutent des idées ; les esprits moyens discutent des événements ; les petits esprits discutent des gens. »

Eleanor Roosevelt (1884 - 1962)

Envie de vous engager? Contactez-nous!

psvaud.ch/Grandson - psgrandson@bluewin.ch - @psgrandson